

Fonds et collections

Toutes les séries sans indication de localisation sont consultables au centre principal de Châlons-en-Champagne ; les autres sont conservées et consultables uniquement au centre de Reims.

ARCHIVES ANCIENNES

Série A Actes du pouvoir souverain et domaine public

Métrage 6 m.l.

C'est une série artificielle créée surtout par démembrement de la série B.

- ordonnances du Roi, édits, lettres patentes
- domaine du Roi

Série B Juridictions d'Ancien Régime

Métrage : 900 m.l.

Au XIII^e siècle, le territoire du futur département de la Marne fait tout entier partie du comté de Champagne, à l'exception du duché de Reims qui appartient à l'archevêque de cette ville, pair de France, et du comté de Châlons qui dépend de l'évêque de cette ville, lui aussi pair de France.

Ces deux seigneuries ecclésiastiques relèvent directement du roi de France et du bailli de Vermandois, un officier nommé, à partir de Philippe Auguste (au début du XIII^e siècle), pour représenter l'autorité royale dans le nord de la France.

Par la suite, un lieutenant de ce bailli est nommé à Reims par édit du 25 juillet 1523 ; celui de Châlons est attesté à partir de 1545. On peut en effet considérer que l'existence, dans une ville, d'un lieutenant du bailli de Vermandois correspond à la création d'un bailliage royal. Ceux-ci sont du reste intitulés jusqu'à la Révolution : « bailliage royal de Vermandois à Reims, à Châlons, à Laon, à Saint-Quentin, à Ribemont », etc. On y applique la coutume de Vermandois, avec quelques modifications locales.

Quant à la partie de la Marne incluse dans le comté de Champagne, elle entre dans le domaine royal en 1361, par la réunion de ce comté à la Couronne.

Le plus ancien bailliage comtal de Champagne (avec Troyes, Meaux et Chaumont) est celui de Vitry-en-Perthois, détruit par Charles Quint en 1541 et remplacé par Vitry-le-François. C'est la raison pour laquelle on applique partout la coutume de Vitry-en-Perthois, sauf dans les bailliages royaux de Châlons, Reims et Sézanne. De même, les bailliages de Fismes, Épernay et Sainte-Menehould sont dits secondaires de Vitry, parce qu'ils ont été créés aux XVI^e et XVII^e siècles par démembrement de celui de Vitry-en-Perthois.

Le bailliage royal de Châtillon-sur-Marne est aussi démembré de celui de Vitry au XVII^e siècle, et on y applique la coutume de cette ville, mais il est ensuite rattaché à Sézanne.

Le bailliage de Sézanne a été démembré au XVII^e siècle de celui de Meaux, centre d'un autre bailliage primitif de la Champagne comtale. On y applique en conséquence la coutume de Meaux.

En 1552, deux centres de bailliages royaux deviennent sièges de présidiaux : ceux de Reims et de Vitry. Celui de Châlons n'est promu qu'en 1639.

Aux bailliages royaux, s'ajoutent de nombreuses justices seigneuriales, dont certaines sont très importantes. Les deux plus considérables sont celles de l'archevêque duc et pair de Reims, et de l'évêque comte et pair de Châlons, mais les chapitres des cathédrales, ainsi que de très grandes abbayes, en ont aussi.

Les plus anciens documents judiciaires conservés sont les audiences du bailliage du comté pairie de Châlons (1429) et celles du bailliage du chapitre cathédral de cette ville (1448). Ceux de Reims sont moins anciens par suite des destructions de la guerre 1914-1918.

- Parlement de Paris et chambre des comptes
- Présidiaux, bailliages royaux et prévôtés (Châlons, Châtillon-sur-Marne, Épernay, Fismes, Sainte-Menehould, Sézanne, Vitry, Reims)
- Justices seigneuriales
- Juridictions spéciales : maréchaussées, eaux et forêts, greniers à sel
- Police des marchés
- Prisons

Les sous-séries 1 B à 15 B sont conservées au centre de Chalons.

Les sous-séries 16 B à 30 B (bailliage, présidial et autres juridictions ayant leur siège à Reims) sont conservées au centre de Reims.

Série C Administrations provinciales

Métrage : 199 m.l.

Cette série concerne pour l'essentiel le XVIII^e siècle. Les intendants ont sans doute dû emporter leurs papiers lors de leur départ de fonctions. Toutefois, ceux du XVIII^e siècle en ont laissé quelques-uns, et la majeure partie du fonds est constitué par les archives de Rouillé d'Orfeuil, le dernier intendant de 1764 à 1790, qui ont été confisquées au début de la Révolution. La série est très importante puisqu'elle correspond à la totalité des fonctions des intendants.

Elle a été enrichie par les versements de plans de routes et rues par les ponts-et-chaussées, et des registres du contrôle des actes par l'enregistrement.

- Intendance de Champagne : domaine du Roi, santé publique, agriculture, industrie et commerce, finances, domaines, armée, marine, colonies, ponts et chaussées, justice, institutions de bienfaisance, établissements de répression, élection, impositions
- Intendance de Soissons
- Subdélégations et élections
- 2 C : contrôle des actes (enregistrement sous l'Ancien Régime)

Série D Instruction publique : universités, collèges

Métrage : 12 m.l.

Série E Familles, nobles, corporations, état-civil, notaires

La série E se décompose en trois sous-séries :

- 1 E : familles, corporations de métiers
- 2 E : état civil
- 4 E : notaires (45 études en activité, dont 28 sociétés civiles ; 92 études supprimées)

Série G Clergé séculier

Métrage : 185 m.l.

Les deux anciennes séries G ont été recotées en deux sous-séries : 1 G pour les archives de l'évêché de Châlons, des collégiales et des paroisses du département – sauf celles de Reims -, 2 G pour celles de l'archevêché de Reims et de ses établissements « intra-muros ». Le territoire du département de la Marne est réparti avant la Révolution entre quatre diocèses : ceux de Châlons, Reims, Soissons et Troyes. Ils ont emprunté leurs limites aux cités gallo-romaines des Catalauni, Remi, Suessionnes et Tricasses, et les ont conservées presque sans modifications jusqu'à la Révolution. Seul celui de Reims a perdu le Laonnois et la Thiérache, au profit du diocèse de Laon, créé par saint Remi à la fin du V^e siècle. Les Remi et les Suessionnes sont cités dès Jules César parmi les peuples belges ; les Tricasses n'apparaissent que sous Auguste et les Catalauni encore plus tard. Ces derniers sont soit rattachés aux Remi, soit aux Lingones (cité ayant donné naissance au diocèse de Langres).

Sous l'Ancien Régime, le diocèse de Châlons comprend quatre archidiaconés, subdivisés en neuf doyennés. Seuls le territoire du doyenné de Joinville et le sud de celui de Perthes n'ont pas été intégrés à la Révolution dans le département de la Marne, mais dans celui de la Haute-Marne.

Le diocèse de Reims est partagé en deux archidiaconés et en vingt-trois doyennés. Huit d'entre elles, soit plus du tiers, sont aujourd'hui dans la Marne.

Le diocèse de Soissons comprend quatre doyennés, faisant partie de l'archidiaconé de la Brie, dont le territoire se trouve actuellement en totalité ou en partie dans la Marne : doyennés de Châtillon-sur-Marne, Dormans, Montmirail et Orbais.

Enfin, deux des doyennés du diocèse de Troyes se trouvent en grande partie sur le territoire actuel du département de la Marne : ceux de Sézanne et de Margerie (canton actuel de Saint-Rémy-en-Bouzemont).

- 1 G : évêché de Châlons, églises
- 2 G : archevêché de Reims (**conservé au centre de Reims**)

Série H Clergé régulier : abbayes, prieurés, couvents

Métrage : 210 m.l.

Les abbayes des deux diocèses de Reims et de Châlons appartiennent principalement à trois ordres : bénédictins, cisterciens et augustins. S'y ajoutent des chanoines de Prémontré et des bonshommes de Grand-Mont. L'ordre de loin le plus représenté est celui des bénédictins, soit dans les faubourgs des villes, surtout Reims et Châlons, soit en pleine campagne. Pour ce qui concerne les cisterciens, l'influence de saint Bernard et de Clairvaux, tout proche, est très nette ; mais ils n'apparaissent guère dans le diocèse de Reims, en raison de l'implantation prépondérante des bénédictins, dès le Haut Moyen Âge. L'ordre des chanoines de Prémontré, si florissant dans

l'Aisne, est à peine présent. Celui des chanoines de Saint-Augustin, rare dans le diocèse de Reims, comprend quatre établissements dans celui de Châlons.

- H et 10 H à 53 H : communautés masculines de Châlons et de la Marne
- 54 H à 65 H : communautés masculines de Reims (**conservé au centre de Reims**)
- 66 H à 84 H : communautés féminines de Châlons et de la Marne
- 86 H à 90 H : communautés féminines de Reims (**conservé au centre de Reims**)

ARCHIVES RÉVOLUTIONNAIRES (de 1790 à l'an VIII)

Série L Révolution : 1790-1800

Métrage : 270 m.l.

La série L est constituée des fonds des administrations du département, des districts supprimés par la Constitution de l'an III, des comités de surveillance et sociétés populaires, des municipalités de cantons et des juridictions de l'époque révolutionnaire. Son plan adopte celui du cadre de classement des séries modernes (K, M à Z).

- 1 L : Département (1790-an VIII) ;
- 2 L à 7 L : districts (1790-1794) ;
- 8 L : comités de surveillance et sociétés populaires (1793-l'an III)
- 9 L : soixante-quatorze municipalités de cantons du Directoire (an IV-an VIII) ;
- 10 L : tribunaux de l'époque révolutionnaire (tribunal criminel du département, tribunaux de districts, etc.).

ARCHIVES MODERNES (1800-1940)

Série K *Journal officiel, Bulletin des lois, arrêtés préfectoraux*

Série M Police et administration générale depuis 1800

Consacrée aux pouvoirs de police administrative, politique et économique du préfet, la série M est très riche, même pour le début du XIX^e siècle ; on y conserve par exemple les procès-verbaux d'élection par communes, ou les listes nominatives communales des recensements quinquennaux de la population à partir de 1836 (122 M).

- personnel et administration générale
- régimes politiques, élections
- distinctions honorifiques : médailles, décorations
- fêtes, cérémonies
- agriculture
- industrie et travail
- 122 M : recensements de population
- 200 à 203 M : guerres et invasions (1814-1815, 1870-1971, 1914-1914-1918)
- 204 M : guerre 1939-1945, administrations économiques seulement (**conservée au centre de Reims**)
- 205 M : guerre 1939-1945, documents antérieurs au 10 juillet 1940 (**conservée au centre de Reims**)

Série N Administration départementale

Les conseils généraux et les conseils d'arrondissement ont été créés en l'an VIII (1800), mais les seconds, au rôle purement consultatif, ont été supprimés en 1940. La commission départementale, instituée par la loi de 1871, a été supprimée en 1982.

Les documents les plus importants que l'on trouve dans cette série sont les rapports des chefs de service au conseil général. Ils ont commencé à être imprimés à partir de 1841, à peu près en même temps que les rapports des préfets et les délibérations (dès 1836).

Les bâtiments départementaux les plus anciens sont : la préfecture, installée dès l'origine dans l'ancienne intendance construite entre 1759 et 1771 ; la sous-préfecture de Reims, accueillie après 1918 dans l'ancien hôtel des fermes du XVIII^e siècle, place Royale, et l'ancienne école normale de garçons, transférée en 1860 dans l'ancienne abbaye de Toussaints du XVI^e siècle.

- 1 N : conseil général et commission départementale
- 2 N : conseils d'arrondissement
- 3 N : comptabilité du département
- 4 N : bâtiments départementaux

- 5 N : caisse départementale de retraite

Série O Administration communale : dossiers produits par les bureaux des affaires communales, la trésorerie générale, le service vicinal

La série O est, pour partie, constituée des dossiers produits par les bureaux de la préfecture chargé des affaires communales. On y trouve, par exemple (dossiers par communes, dans l'ordre alphabétique de leurs noms, 2 O 140-5157), l'entretien et les plans de beaucoup d'églises qui ne sont devenus monuments historiques que tardivement, au XX^e siècle, mais aussi les travaux d'adduction d'eau et d'électrification.

Y ont également été classés de nombreux documents provenant du conseil de préfecture, dont le fonds principal est, par ailleurs, coté en sous-série 2 U. Il s'agit des comptes de gestion annuels des communes, que le conseil de préfecture apurait, jusqu'au transfert de cette attribution à la trésorerie paierie générale puis à la chambre régionale des comptes. À ces comptes s'ajoutent, comme aujourd'hui, de nombreuses pièces à l'appui : cahiers des charges de construction, mémoires détaillés d'entrepreneurs, actes de vente de terrains, etc. Ces pièces sont mélangées dans la sous-série 2 O (personnel, police, biens et revenus) avec les papiers provenant de la préfecture.

La sous-série 3 O contient les archives du service vicinal, jusqu'à l'entrée en vigueur du décret-loi du 14 juin 1938 modifiant le régime administratif de la voirie, puis le rattachement aux ponts et chaussées. On y trouve en particulier les dossiers de gestion des 81 chemins de grande communication (3 O 554-2406) et des 8 chemins stratégiques (3 O 2407-2419), qui dépendaient alors du service vicinal, comme les chemins vicinaux ordinaires.

Ces chemins de grande communication sont maintenant devenus des routes départementales, depuis 1938. Mais avant cette date, il existait déjà des routes départementales entretenues par les départements depuis un décret du 16 décembre 1811. Parce qu'ils traversent plusieurs communes et cantons et relient les communes aux chefs-lieux de département et d'arrondissement, les chemins vicinaux de grande communication ne se distinguent pas des routes départementales, définies par un décret du 16 décembre 1811, et leur administration relève du conseil général. Seul les différencie le financement de leur entretien, entièrement à la charge du département pour les routes départementales, en partie à la charge des communes pour les C. G. C. (en vertu d'une loi du 21 mai 1836), le conseil général aidant seulement les communes traversées à les entretenir collectivement.

Quant aux dons et legs, ils ont été faits non seulement aux communes, mais aussi aux établissements publics communaux : hospices, bureaux de bienfaisance, fabriques, etc.

- 1 O : généralités et affaires intercommunales, comptabilité communale
- 2 O : dossiers d'administration communale : personnel, police, biens et revenus
- 3 O : voirie vicinale (clos en 1939) ou service vicinal : chemins, voirie, rivières, canaux, chemins de fer
- 4 O : dons et legs

Série P Finances, cadastre, postes, eaux-et-forêts

Cette série est composée du fonds de la préfecture et de ceux de différentes administrations selon les sous-séries.

On y a maintenu le fonds des eaux-et-forêts, conformément au cadre de classement originel de 1841, en raison de la publication en 1940 du répertoire numérique de la série M.

Les sous-séries 4 P, 5 P et 6 P sont assez minces avant 1920, surtout pour cette dernière.

La sous-série 2 P contient une grande lacune pour les matrices entre 1803 et 1908. Les rôles des contributions n'ayant pas été conservés, il n'y a aucun renseignement nominatif par personne entre ces deux dates. On ne trouve que des statistiques par communes dans les états des montants des rôles.

- 1 P : Trésor public et comptabilité générale
- 2 P : contributions directes
- 3 P : cadastre et remembrement (cadastre napoléonien institué par la loi du 15 septembre 1807 ; le cadastre rénové à partir de 1930 est coté en série W)
- 4 P : contributions indirectes
- 5 P : douanes
- 6 P : postes et télécommunications
- 7 P : eaux-et-forêts

Série Q Biens nationaux, domaines, enregistrement et hypothèques

Dans la sous-série 1 Q, les fonds par districts ont été mélangés et tous les dossiers mis dans l'ordre alphabétique strict des communes (1 Q 50-6583). À la suite, se trouve un second ensemble par noms d'émigrés (1 Q 6600-6754).

Pour les registres d'hypothèques, la séparation par lieu de conservation est géographique : ceux des conservations de l'ouest du département (Reims et Épernay) se trouvent au centre de Reims ; ceux des conservations orientales sont gardés à Châlons.

- 1 Q : domaines nationaux (époque de la Révolution française, y compris la liquidation des domaines nationaux, les restitutions et indemnités) : fonds de l'administration départementale et des districts
 - 2 Q : domaines (période postérieure à la Révolution française) : fonds de la préfecture et des Domaines
 - 3 Q : enregistrements et timbre (close avec l'informatisation des services entre 1965 et 1980)
 - 4 Q : hypothèques (close en 1956 avec la réforme de la publicité foncière)
- (les archives des conservations de Reims et d'Épernay se trouvent au centre de Reims)**

Série R Affaires militaires et organismes de temps de guerre (série conservée au centre de Reims)

Cette série comprend tous les dossiers et registres de la préfecture relatifs aux affaires militaires de 1800 à 1940, ainsi que ceux des administrations temporaires pendant la guerre de 1914-1918. On y trouvera en particulier l'importante collection des registres matricules (états de services et signalétiques) des militaires à partir de 1864.

- 1 R : préparation militaire et recrutement de l'armée
- 2 R : organisation de l'armée
- 3 R : anciens combattants et victimes de guerre
- 4 R : garde nationale et autres corps spéciaux
- 5 R : gendarmerie (*le casernement et le mobilier sont en sous-série 4 N*)
- 6 R : sapeurs-pompiers (*les dossiers des sinistres sont en sous-série 1 M*)
- 7 R : marine et garde-côtes
- 8 R : occupation de la France par les armées ennemies
- 9 R : prisonniers de guerre ennemis
- 10 R : organismes temporaires du temps de la première guerre mondiale (ainsi que les dossiers de dommages de guerre de 1914-1918)

Série S Travaux publics et transports

Cette série est subdivisée en trois fonds :

- Fonds de la préfecture et des ponts-et-chaussées ; ce sont les archives les plus anciennes, versées avant 1941 ; il a été impossible de séparer les deux fonds qui avaient été mélangés antérieurement et classés méthodiquement ;
- Fonds de la préfecture, classé séparément depuis 1941 ;
- Fonds des ponts-et-chaussées, classé aussi séparément depuis 1941.
 - 1 S : ponts-et-chaussées
 - 2 S : routes ou grande voirie. Circulation et transports routiers
 - 3 S : navigation intérieure (fleuves, lacs, canaux)
 - 5 S : chemins de fer
 - 6 S : transports aériens et météorologie
 - 7 S : service hydraulique, associations syndicales autorisées
 - 8 S : mines et énergie
 - S 8500 à 9164 : moulins et usines sur cours d'eau

Série T Enseignement, affaires culturelles et sport

Cette série est composée des fonds de la préfecture, du rectorat, de l'inspection académique, des établissements d'enseignement et des archives de la Marne.

L'inspection académique de la Marne a été créée par le ministre Fortoul en 1854. Avant 1850, il n'y a que des inspecteurs d'académie itinérants. De 1850 à 1854, comme dans tous les départements, est institué un rectorat de la Marne, après un rectorat régional de Reims éphémère (de 1848 à 1850). On a également conservé quelques dossiers, antérieurs à 1848, concernant la Marne et provenant du rectorat de Paris. On ne possède par ailleurs les archives de l'inspection académique, d'une façon complète, qu'à partir de 1865 environ, dix ans après sa création, et des lacunes plus récentes y apparaissent pour les années 1902 à 1940, peut-être par suite des destructions de 1940-1944 ou de pertes dues à la négligence (rapports annuels sur les établissements scolaires, correspondance du lycée de garçons de Reims...). Les fonds des établissements d'enseignement ont subi de même d'importantes destructions et ne commencent guère avant 1918, à l'exception notable de celui de l'école d'arts et métiers de Châlons (an X-1950).

Les archives concernant le sport se trouvent pour l'essentiel dans la sous-série 78 M, sauf pour ce qui se rapporte au sport et à la gymnastique dans les établissements d'enseignement.

- 1 T : enseignement (fonds de la préfecture, du rectorat, de l'inspection académique, des établissements d'enseignement). *Les établissements spécialisés sont pour partie en sous-séries de M : 5 M, écoles d'infirmières ; 7 M, enseignement agricole.*
- 2 T : imprimerie, librairie, presse, dépôt légal
- 3 T : archives
- 4 T : affaires culturelles
- 5 T : sport
- 6 T : radiodiffusion

Série U Justice

Cette série a subi d'énormes destructions lors des deux guerres mondiales. Seuls les fonds des tribunaux de première instance de Châlons-sur-Marne et de Sainte-Menehould sont complets. En revanche, celui du tribunal de première instance de Reims a été détruit en 1914-1918 et ceux de Vitry-le-François et d'Épernay en 1939-1945. S'y est ajoutée la disparition des archives de la cour d'assises de la Marne, qui a toujours siégé à Reims depuis sa création en 1808.

Seuls ont été sauvés les papiers des juridictions de Vitry-le-François et d'Épernay antérieurs à 1826 (ainsi que les registres de jugements correctionnels de cette dernière à partir de 1854), grâce à leur versement aux Archives départementales en 1926, en application de la réforme judiciaire de Poincaré. On a aussi conservé la partie du fonds du tribunal de Reims comprise entre l'an VIII et 1825, sans doute en raison de son transfert avant 1914 aux archives municipales qui ont été protégées pendant la Grande Guerre.

Ce sont ainsi près des trois-quarts des fonds d'archives qui ont été détruits.

Toutefois, les archives du tribunal de commerce d'Épernay n'ont pas été détruites en 1940-1944. On a conservé, en particulier, les dépôts des marques de fabrique et des étiquettes, principalement des vins de Champagne (16 U 194*-196*, pour 1859-1902).

Pour le tribunal de commerce de Reims (17 U), les destructions ont de même été moindres : subsistent ainsi les dossiers de faillites à partir de 1876 (17 U 337-580). Mais les dépôts d'étiquettes de champagne ont disparu.

- 1 U : préfecture
- 2 U : conseil de Préfecture
- 3 U : tribunal criminel
- 4 U : cour d'assises
- 5 U : tribunal criminel spécial
- 6 U : cour prévôtale
- 7 U : cour de justice
- 8 U : tribunal de première instance de Châlons-en-Champagne
- 9 U : tribunal de première instance d'Épernay
- 10 U : tribunal de première instance de Reims
- 11 U : tribunal de première instance de Sainte-Menehould
- 12 U : tribunal civil de Sézanne
- 13 U : tribunal de première instance de Vitry-le-François
- 14 U : justices de paix
- 15 U : tribunal de commerce de Châlons-en-Champagne
- 16 U : tribunal de commerce d'Épernay
- 17 U : tribunal de commerce de Reims
- 18 U : conseil des prud'hommes de Châlons-en-Champagne
- 19 U : conseil des prud'hommes d'Épernay
- 20 U : conseil des prud'hommes de Reims

Série V Cultes (série conservée au centre de Reims)

La série V est constituée par le fonds de la préfecture relatif aux cultes, essentiellement jusqu'à la séparation des Églises et de l'État en 1905. Elle comprend, en particulier, une série de comptes et budgets des fabriques de 1894 à 1905 (46 V), ainsi que des inventaires de mobiliers des fabriques dressés en 1883-1885 (47 V) et en 1905 (48 V).

Série X Assistance et prévoyance sociale

Les archives conservées en série X proviennent de la préfecture et des autres organismes chargés de l'assistance. Les archives anciennes des hôpitaux se trouvent en série H dépôt.

Hospices et bureaux de bienfaisance, assistance sociale, enfants de l'assistance et pupilles de la Nation, assistance médicale gratuite, dispensaires et sanatoriums, assurances sociales, établissements insalubres, épidémies, vaccinations, etc.

Série Y Établissements de répression (série conservée au centre de Reims)

Cette série est composée de deux catégories de fonds : celui de la préfecture et ceux des établissements pénitentiaires. Elle comprend en particulier les registres d'écrou en sous-série 5 Y.

- 1 Y : généralités.
- 2 Y : surveillance et états de situation des prisons.
- 3 Y : personnel.
- 4 Y : comptabilité.
- 5 Y : maisons centrales, dépôts de sûreté et prisons (dont registres d'écrou).
- 6 Y : détenus.
- 7 Y : travaux de détenus.
- 8 Y : libérations et grâces, sociétés de patronage des libérés.
- 9 Y : jeunes détenus.
- 10 Y : dépôts de mendicité.

Série Z Sous-préfectures

Dans cette série sont conservées uniquement les archives des sous-préfectures à partir de 1800. Chaque fonds de sous-préfecture correspond à une sous-série.

- 1 Z : sous-préfecture de Châlons-en-Champagne
- 2 Z : sous-préfecture d'Epernay
- 3 Z : sous-préfecture de Reims (**sous-série conservée au centre de Reims**)
- 4 Z : sous-préfecture de Sainte-Menehould
- 5 Z : sous-préfecture de Vitry-le-François

ARCHIVES CONTEMPORAINES

Série W Toutes administrations dont les archives sont postérieures à 1940
(**fonds répartis entre les centres de Châlons-en-Champagne et de Reims**)

ENTRÉES PAR VOIE EXTRAORDINAIRE

Série E dépôt Archives communales déposées : état-civil, délibérations, cadastre, administration communale, biens...

La série E dépôt est constituée des archives anciennes déposées par les communes (dépôt obligatoire pour les communes de moins de 2 000 habitants).

Série H dépôt Archives hospitalières déposées (Châlons et hôpitaux de la Marne)
(**le fonds de l'hôpital de Reims se trouve aux Archives municipales et communautaires de Reims**)

ARCHIVES PRIVÉES

Série F Fonds entrés par voie extraordinaire avant 1944.
Métrage : 20 m.l.

Série J Fonds divers entrés par voie extraordinaire depuis 1950
(**sous-séries réparties entre Châlons-en-Champagne et Reims**)

- J : petits fonds et pièces isolées
- sous-séries de J : grands fonds (voir liste jointe)

ARCHIVES ICONOGRAPHIQUES

Série Fi Fonds iconographiques : photographies, cartes postales, plans, gravures, affiches...
Série répartie entre Reims et Châlons-en-Champagne

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

42 600 ouvrages de référence, travaux universitaires et brochures.
Consultation sur place ; aucun prêt à domicile n'est possible.

Séries CH et CHP Ouvrages et plaquettes d'histoire locale (Marne et Champagne), dont travaux universitaires.
Séries H BIB et HP BIB Ouvrages et plaquettes d'histoire générale.
Séries D BIB et DP Ouvrages et plaquettes de droit général et administratif.
Série LB Bibliothèque familiale de Léon Bourgeois.
Série SA Bibliothèque de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.
Série Delta Périodiques et journaux : environ 3 000 titres de périodiques, dont 250 titres vivants.